

## **Compte-rendu de la Journée de concertation pour le projet de paysage humanisé de Saint-Mathieu-du-Parc (Saint-Mathieu-du-Parc : un paysage à échelle *humaine*)**

Date : 18 novembre 2023

Lieu : Centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc

Personnes présentes : membres du conseil municipal, deux employés de la Municipalité, environ 70 personnes (résidents et/ou propriétaires)

Ordre du jour :

9H00: accueil des participants

9H15: Mot de bienvenue

9H20: Présentation sur la tortue des bois (Sébastien Rouleau – Zoo Ecomuseum)

La présentation porte sur la tortue des bois de manière générale dans un premier temps. Puis, la situation de la tortue des bois à Saint-Mathieu-du-Parc est plus spécifiquement abordée. Le présentateur est un spécialiste de la tortue des bois. Il collabore à un projet de conservation en terres privées à Saint-Mathieu-du-Parc.

La tortue des bois est une espèce vulnérable en vertu de la législation québécoise et une menacée en vertu de la législation canadienne. Son habitat préférentiel est structuré au pourtour de rivières sinuuses, à faible courant et de faible largeur. La présence d'aulnaies sur les rives est une condition essentielle de son habitat. La présence de débris ligneux dans le cours d'eau est un élément important. La ponte est effectuée dans un substrat à nu au soleil près de la rive. La tortue fréquente la rivière en toutes saisons. Elle y hiberne au fond en hiver. Les aulnaies sont utilisées au printemps et en automne. La forêt avoisinante est visitée en été.

La colonie de Saint-Mathieu-du-Parc est la plus importante au Canada. En 1996-1997, 238 individus avaient été dénombrés. Le nombre projeté au total serait d'environ 400 individus. La colonie est considérée stable. La colonie ici a fait l'objet d'une étude qui a permis d'identifier son habitat.

L'habitat type occupe une longueur de trois kilomètres dans l'axe de la rivière et une largeur de 200 mètres de part et d'autre de la rivière. Le mois de juin, associé à la ponte, est celui où elle est la plus active sur le territoire (aussi plus à risque de subir des accidents). Les périodes de la journée les plus actives sont le matin, mais surtout en soirée. Elle cesse ses mouvements en octobre pour l'hibernation. La bande de 200 mètres présente 95% des observations effectuées. La bande de 100 mètres est à 84% des observations et celle de 50 mètres est à 68% des observations.

Plusieurs menaces s'exercent sur les populations de tortue des bois. La plus grave est associée à l'altération, la perte et la fragmentation de son habitat, comme l'urbanisation, l'implantation de mines et de sablières, ainsi que la foresterie (caractère temporaire de l'effet des coupes). Une autre menace importante est la perte d'individus, surtout celle des femelles. Cette menace se manifeste par les mortalités routières, celles liées à la machinerie (fauche des bords de route, foresterie, agriculture) et par le braconnage. En milieu naturel, le taux de survie des adultes est élevé. La stratégie de l'espèce repose sur la survie des adultes pouvant atteindre jusqu'à 50 ans. La maturité sexuelle est tardive et survient entre 11 et 22 ans. Une femelle peut pondre de 3 à 20 œufs. La survie des femelles reproductrices est essentielle. Comme elle se déplace plus que

les mâles pour aller au site de ponte, elles sont plus à risques d'accidents. Ici, le potentiel de mortalité routière le plus marqué se trouve sur le chemin St-François. La sur-prédation est une autre menace potentielle. Elle origine du surnombre des individus des espèces prédatrices des nids. Cette surabondance est liée à la proximité des milieux humains qui sont des sources de nourriture pour ces prédateurs (raton laveur, mouffette et renard). À Saint-Mathieu-du-Parc, le taux de prédation est faible.

Les actions que les citoyens peuvent faire pour participer à la protection de la tortue des bois sont présentées. En premier lieu, il s'agit de rapporter les observations sur le site web. Le blocage des couvercles de poubelles permet de limiter la surpopulation de rats laveurs. Le respect des panneaux de signalisation le long des routes avertissant de la présence d'une traverse de tortue. L'aménagement d'un site de ponte ou la protection d'un nid existante sous la supervision d'un professionnel sont d'autres options possibles.

Au niveau de la gestion municipale, la hauteur de fauche le long des routes est à rehausser à 10 pouces pour éviter les mortalités.

Un citoyen se questionne sur l'utilisation des lacs par les tortues des bois. Les lacs sont relativement peu fréquentés par les tortues des bois (alimentation et migration).

10H20: Pause

10H30: Présentation sur les écosystèmes riverains (Laurianne Bonin - BVSM)

La municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc est couverte par deux organismes de bassins versants. La présentatrice explique les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques en général. Elle mentionne les règles générales applicables à la délimitation de la ligne des hautes eaux et des milieux humides, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans ses milieux pour assurer le maintien de la qualité de l'eau et de l'environnement.

La période de question donne lieu à plusieurs questions concernant la gestion des castors et de leurs activités. Les incidents liés aux bris des barrages de castors seraient fréquents selon des participants. Actuellement, le piégeage est limité à la saison de trappage (hiver) en fonction des enjeux identifiés. Les apports de sédiments dans les lacs lors du bris des barrages de castors sont mentionnés par des participants comme étant un enjeu à prendre en compte davantage.

La qualité de l'eau est aussi l'objet de questions de l'assistance. Un citoyen souligne qu'à l'heure actuelle, la qualité de l'eau des lacs de Saint-Mathieu-du-Parc serait, dans l'ensemble, bonne et le processus d'eutrophisation des lacs serait peu accéléré par les utilisations humaines.

11H45: Dîner

13H00: Présentation - Projet de paysage humanisé Saint-Mathieu-du-Parc (Eric St-Arnaud)

La première partie de la présentation porte sur le concept de paysage humanisé en vertu de la LCPN. Voir la présentation Powerpoint de la Municipalité à ce sujet.

La deuxième partie est une présentation du Paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard dans ses grandes lignes. Voir la présentation Powerpoint de la Municipalité à ce sujet.

La troisième partie porte sur la justification de mettre en place un paysage humanisé à Saint-Mathieu-du-Parc. Elle présente aussi une vision stratégique préliminaire pour ce projet. Un historique des étapes franchies est aussi expliqué, ainsi qu'un calendrier projeté des étapes à venir.

Une période de questions suit la présentation. Voici les grandes lignes des propos tenus par les intervenants :

- **Craintes formulées face la mise en place d'un paysage humanisé :**
  - Impacts sur les valeurs foncières des propriétés (chute des valeurs).
  - Effets sur les possibilités d'utilisation des propriétés et du territoire.
  - Questionnement sur l'efficacité de la protection face aux projets de développement, plus particulièrement les mines.
  - Des intervenants remettent en question le pouvoir du gouvernement Québec de contrôler les usages du territoire face au gouvernement fédéral.
  - Des intervenants disent que la tortue des bois n'est pas en danger à Saint-Mathieu-du-Parc.
  - Certaines personnes jugent que les investisseurs vont avoir des craintes d'investir à Saint-Mathieu-du-Parc.
- **Avantages perçus du projet de paysage humanisé :**
  - Le statut facilite la conservation de la qualité du milieu de vie.
  - Le statut permet d'arrêter le développement des projets miniers et des éoliennes sur le territoire de la municipalité.

13H45: Pause

14H00: Activité de concertation: Saint-Mathieu-du-Paysage-humanisé

Une activité d'échanges prenant la forme de tables rondes est réalisée pour aborder trois thématiques, soit :

- 1- Quelles sont vos craintes et attentes envers le statut de paysage humanisé
  - a. Ce qui vous intéresse
  - b. Ce qui vous inquiète
  - c. Ce qui est incomplet/mal compris
- 2- Comment imaginez-vous votre SMDP idéal de 2045
- 3- Quelles devraient être les priorités de SMDP en matière d'environnement?
  - a. Ce qui est prioritaire
  - b. Comment le faire
  - c. Où sommes-nous prêts à faire des efforts... ou pas?

Six groupes pour un total d'environ 40 personnes ont participé aux tables-rondes. Voici les faits saillants des tables-rondes :

- **Table 1 (thématique 3 - priorités) :**
  - L'éducation et la sensibilisation
  - La qualité de l'eau
  - La prévention des changements climatiques
  - La gestion des eaux
  - La mise en place d'une réglementation officielle sur le lavage des embarcations

- Le suivi des permis
  - La protection du territoire en général
- Table 2 (thématique 3 – priorités) :
  - Le développement à échelle humaine
  - Le respect et la protection de la biodiversité
  - La navigation sur les cours d'eau
  - Impact sur le développement potentiel
  - Impacts sur la valeur foncière
  - Les rives à protéger
  - La qualité de vie
  - La pollution lumineuse
  - L'eutrophisation des lacs
  - Le paysage champêtre
  - Les résidences de tourisme
  - La conservation des vieilles forêts
  - La qualité des eaux
  - Un développement territorial bonifié
  - Une école viable
- Table 3 (thématique 2 – SMDP 2045) :
  - Pas de développement dans la deuxième couronne autour des lacs
  - Un développement dans le périmètre d'urbanisation en priorité
  - Un développement avec la nature
  - L'implantation d'une résidence pour personnes âgées
  - Des commerces et des services de proximité
  - Pas de gros commerces
  - Maintien de l'école
  - Parrainage des nouveaux arrivants
  - Terrains pour les activités physiques
  - Maison des jeunes
  - Agrandissement de l'écoquartier près du parc industriel
  - Questionnement de la capacité de développement autour des lacs
- Table 4 (thématique 2 – SMDP 2045) :
  - Plus de conscience environnementale
  - Construction de maison en dehors du 150 mètres autour des lacs avec accès aux lacs
  - Développement d'un quartier pour les familles
  - Terrains attribués pour du multi-générations
  - Prise en compte du télétravail
  - Assurer l'accessibilité du territoire
  - Protéger la tortue
  - Éviter le départ des gens moins fortunés
  - Changer de modèle économique
  - Densifier le périmètre urbain
  - Constituer un paysage humanisé
  - Protéger le type d'occupation du territoire
  - Population visée sont les gens sensibilisés à la nature

- Bi-génération
  - Bandes riveraines
- Table 5 (Thématique 1 - Paysage humanisé)
  - Une participation positive aux efforts promus par la COP 15
  - Une image de municipalité novatrice
  - Une fierté
  - Une municipalité viable, vivable et durable
  - Protection contre le développement sauvage
  - Élimination des projets miniers
  - Trop de réglementation
  - Difficulté à obtenir un consensus social
  - Pénalise le développement économique
  - La consultation doit rejoindre tout le monde
  - Restriction potentielle de l'accès à l'eau
  - Le RCI est un obstacle
  - Possibilité d'exclure certains secteurs
- Table 6 (Thématique 1 – Paysage humanisé)
  - Un beau projet qui doit être bien fait
  - La distinction et la complémentarité entre la réserve de biodiversité, le parc national et le paysage humanisé
  - Enjeu du RCI
  - Questionnement sur les impacts sur la valeur des terrains et des résidences
  - Clivage social
  - Pas représentatif de la population
  - Il faut donner la possibilité de donner son opinion
  - Impact sur la hausse des valeurs foncières
  - Fonctionnement inadéquat
  - Il faut limiter les impacts sur la foresterie
  - Incertitude sur le concept
  - Incertitudes concernant la communauté d'affaires, car elle est absente des consultations

15H45: Conclusion et fin de la journée

Un bref retour sur les activités de la journée et les étapes à venir est effectué.

Clôture de la rencontre de consultation à 16 :45